

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V. 61 Vœu relatif à la refonte d'Affelnet et à l'affectation des élèves dans les lycées à Paris.

Le Conseil de Paris,

Considérant la nécessité de transformer le système d'affectation des élèves en lycée basé sur le logiciel Affelnet, marqué par une procédure contestée et la génération d'une réelle ségrégation scolaire dans les lycées parisiens ;

Considérant les nombreux dysfonctionnements de la rentrée scolaire 2020 constatés sur Paris se traduisant par près de 260 élèves entrant en collège et en lycée non affectés au 1er septembre 2020 ;

Considérant les difficultés observées par le passé à obtenir du rectorat le nombre d'enfants non affectés, et le délai de plusieurs semaines donné aux familles pour obtenir un rendez-vous sur ces problèmes de non-affectation ;

Considérant qu'un projet de refonte d'Affelnet a été proposé par l'académie en CDEN en février 2021 pour la rentrée scolaire de septembre 2021 ;

Considérant qu'un changement, non annoncé en septembre 2020, mais seulement début 2021, aura pour conséquence de priver de nombreux élèves de 3^e d'une présentation du nouveau système d'affectation par les conseiller·e·s d'orientation avant d'effectuer leurs vœux dans le système ;

Considérant l'inquiétude des parents d'élèves concernant cette refonte dont ils disposent de trop peu d'informations à ce stade et qui, expliquée aussi près des échéances de choix, risque d'être mal comprise ;

Considérant que certaines familles, et notamment celles ne disposant pas d'outil numérique, seront défavorisées par un changement aussi rapide et insuffisamment expliqué en amont, alors-même que le sujet concerne l'avenir scolaire des élèves ;

Considérant que la forte importance des notes dans le système d'affectation se traduit par la création de lycées « de niveaux », ce que la réforme proposée ne change pas ;

Considérant que la limitation à cinq lycées très fortement favorisés pour chaque élève, sans tenir compte d'une concentration démographique variable suivant les arrondissements, pourrait se traduire par une inégalité entre arrondissements, nuisible à ceux dont la densité de population est la plus élevée ;

Considérant que cette situation traduit plus largement l'insuffisance du nombre de postes dans l'Éducation nationale, tant en postes d'enseignant·e·s qu'en postes d'accompagnements ;

Considérant que dans le 2nd degré, pour l'année 2019 – 2020, le Ministère chargé de l'Éducation nationale avait déjà imposé à l'Académie de Paris la suppression de 117 postes dans l'enseignement secondaire, en dépit d'une hausse des effectifs d'élèves ;

Considérant que cette baisse de moyens a eu pour conséquence la hausse des effectifs moyens par classe, la suppression d'options, la diminution des heures d'enseignement en petit groupe, en langues vivantes, en langues rares, etc ;

Considérant que cette dynamique d'affaiblissement de la dotation des lycées se poursuit pour l'année 2021-2022, avec l'annonce de la suppression de 758 heures et 42 postes, alors que 303 élèves supplémentaires sont prévus ;

Considérant que les spécialités proposées par les lycées auront une incidence sur les choix d'orientation opérés par les élèves et leurs familles ;

Considérant que cette sous-dotation de l'enseignement secondaire public favorise les inscriptions en établissements privés, et renforce ainsi la ségrégation sociale et scolaire à Paris ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua et les élu·e·s du Groupe Communiste et Citoyen,

Émet le vœu que :

- Une meilleure communication soit mise en place pour cette refonte qui arrive très tardivement et qu'un dispositif exceptionnel (équipe mobile dans tous les établissements scolaires qui pourrait informer les élèves de 3^{ème} le midi ou sur des horaires de cours) soit mis en place à partir du 1^{er} mars ;
- Dans le cas où ce dispositif ne pourrait être mis en place, cette refonte d'Affelnet soit reportée à la rentrée 2022-2023 ;

- Un comité de pilotage rassemblant des parents d'élèves, des enseignant·e·s, des élu·e·s du Conseil de Paris, des représentant·e·s de la Ville de Paris et de l'Académie de Paris soit réuni afin de retravailler les critères d'affectation de la troisième à la seconde pour améliorer la mixité sociale et la mixité scolaire des lycées parisiens ;
- Les résultats de la procédure d'affectation des élèves pour la rentrée 2021-2022 fassent l'objet d'une présentation publique devant ce comité, ainsi qu'en sixième commission du Conseil de Paris, offrant les informations nécessaires à la refonte d'Affelnet ;
- Le rectorat s'engage à respecter un délai des plus prompts à la fin des deux tours afin de recevoir toutes les familles dont les enfants seraient sans affectation à la rentrée 2021-2022.